

MAIRIE
DU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le trente un janvier à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/01/2025

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., DROGOUL- SPANU D. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents excusés : Mrs HONNORAT J. *qui a donné procuration à Mr PESCE A. et FAY E.P..*

Objet: Redevances Eau/Assainissement 2025

Après échanges et concertation, le Conseil Municipal de LE FUGERET décide à l'unanimité des membres présents de reconduire pour 2025 les tarifs des redevances Eau et Assainissement de 2024 en incluant les redevances Agence de l'Eau (Performance des Réseaux d'Eau Potable/ Consommation d'Eau Potable/Performance d'Assainissement Collectif):

- **redevance EAU particulier = 156.98 € TTC/an**
120.20€+redevance Consommation d'Eau Potable (27.95€) + redevance de performance des Réseaux d'Eau Potable (0.65€) avec une TVA à 5.5%
 - **redevance ASSAINISSEMENT particulier = 67.33 € TTC/an**
60.52€+redevance Performance d'Assainissement Collectif (0.585€) avec une TVA à 10%
 - **Règlement de Service = 80€ TTC** pour la fermeture
et **80€ TTC** pour une remise en service
- **Coefficient** = redevance EAU particulier dupliquer en fonction du taux.
- **Maison avec piscine = coeff 2.5 uniquement sur la redevance EAU (392.45€ TTC/an).**
Si c'est habitation relève de l'assainissement collectif, une redevance ASSAI. sera appliquée en plus

➤ **Coefficients pour professionnels** = redevances EAU et ASSAI particulier dupliquer selon le même principe.



- **Centre de vacances (400pers. et +) = coeff 12**
- **Centre de vacances (200 pers.et +) = coeff 6**
- **Centre de vacances (jusqu'à 200 pers.) = coeff 3**

- **Restauration** = **coeff 3 pour la redevance EAU**
avec hébergement (Gîte St Pierre)
(538.27€ TTC/an) = **coeff 1 pour la redevance ASSAINISSEMENT**

- ❖ *La facturation de ces redevances sera effectuée, comme les autres années, au semestre (en avril et en septembre) par moitié.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



<p>AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2025 004-210400909-20250131-DE_2025_004-DE</p>